

expérience de la vie rurale, leurs aptitudes physiques, leur conduite et leur intelligence, à faire de bons cultivateurs. La Division des Terres et des Prêts s'occupe de désigner des terres aux postulants approuvés par la Division Agricole. La valeur de la terre est déterminée par des évaluateurs et, afin de réduire les frais de mutation, les actes de vente sont dressés à chacun des bureaux de district de la Commission. La Division du Foyer est dirigée dans différents centres par des femmes expérimentées, qui remplissent le rôle de surveillantes et qui donnent des conseils en matière d'économie domestique. Depuis le 1er février 1918, date de sa fondation jusqu'au 21 mars 1920, la Commission d'Établissement des soldats a reçu 54,423 demandes de prêts, dont 36,830 ont été accueillies, les emprunteurs remplissant les conditions exigées; sur ce nombre, 15,234 sont installés à l'heure actuelle et jouissent des prêts à eux consentis. Parmi ceux-ci, 9,981 ont acheté une terre, 2,779 en possèdent déjà une et se sont servi des avances reçues pour l'améliorer, et 2,564 se sont installés sur les terres gratuites offertes par le gouvernement; 3,947 autres occupent également des terres gratuites, mais n'ont pas demandé d'avances; au total 19,181 anciens militaires ont bénéficié des dispositions de la loi. Sur les 15,234 qui jouissent de prêts, 12,800 sont établis dans les quatre provinces de l'ouest, le plus grand nombre, 4,603, étant fixés dans l'Alberta. Les opérations de la Commission ont nécessité l'ouverture d'un crédit de \$58,741,605 dont environ \$42,000,000 ont été déboursés. Les crédits ouverts sont destinés aux usages suivants: \$32,173,767 doivent servir à des avances pour l'achat de terres. \$1,834,157 rembourseront des hypothèques, \$6,402,435 seront dépensés en améliorations et travaux et \$18,348,701, pour achat de bétail et de matériel agricole. En 801 cas, le montant des prêts consentis est égal à la valeur de la terre achetée; jusqu'à la date ci-dessus mentionnée, 64 colons ont remboursé intégralement leur dette. L'apprentissage des travaux agricoles a coûté \$82,457 et, à l'heure actuelle (mars 1920), 674 anciens militaires reçoivent cet enseignement. Sur la somme avancée, \$4,477,419 ont servi à l'achat d'instruments aratoires; \$273,487 ont payé le coût d'améliorations, \$5,747,109 représentent la valeur du bétail, enfin \$1,319,406, ont été dépensés par les soldats eux-mêmes pour se procurer du matériel acheté hors l'intermédiaire de la Commission. On estime à \$403,768 les économies réalisées par les colons jusqu'à présent sur l'achat de leurs instruments aratoires au moyen de l'arrangement pris avec les manufacturiers et leurs agents. La Commission emploie à son service 1,321 personnes, dont 962 du sexe masculin, parmi lesquelles sont 876 anciens militaires.

Indemnités pour service de guerre.—Les indemnités versées aux militaires des armées canadiennes de terre et de mer lors de leur démobilisation ont donné lieu à de longues discussions; elles sont fixées par plusieurs arrêtés ministériels des 21 décembre 1918, 8 février, 23 juin et 1er décembre 1919. Le dernier de ces arrêtés ministériels (C.P. 2,389) ordonne que les militaires démobilisés ayant servi outre-mer recevront une indemnité équivalente à leur solde et à leurs allocations pendant 183 jours, 153 jours, 122 jours, et 92 jours, selon que la durée totale de leur service fut de trois ans, de deux ans, d'un an ou de moins d'un an. Les